



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 11 février 2022 DELIBERATION

Rapporteur : M. Jean CONTOU-CARRERE

Secrétaire de séance : Madame Anne SAOUTER

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
 Nombre de présent-e-s : 28
 Nombre de votant-e-s : 31

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
 Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET,
 Mme Brigitte ROSSI, M. Jean-Maurice CABANNES, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE,
 Adjoints,
 Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU-CARRERE,
 Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE,
 M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Iñaki ECHANIZ,
 M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, Mme Patricia PROHASKA, M. Jean-Paul PORTESSSENY,
 M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Mme Nathalie PASTOR, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à M. Patrick MAILLET
- M. Patrick NAVARRO donne pouvoir à M. Raymond VILLALBA
- Mme Marie SAYERSE donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ

Etaient absent-e-s :

- M. Jean-Luc MARLE
- Mme Laurence DUPRIEZ

7 - CLES DE REPARTITION DES CHARGES DE PERSONNEL ENTRE LE BUDGET DE L'EAU POTABLE ET LE BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Il apparaît que des agents dont les salaires et charges sont supportés par le budget du service de l'eau exercent également leur mission pour le service de l'assainissement. Il est donc nécessaire que ces charges soient supportées de façon identique par les deux budgets annexes. Il convient d'appliquer une clé de répartition comptable à hauteur de 50 % sur chacun de ces agents à compter du 1^{er} janvier 2022.

La proposition de répartition de clé du budget annexe de l'eau vers le budget annexe de l'assainissement est la suivante :

SALAS Elisabeth	Gestion de la régie	50 %
CAZENAVE Jean-Pierre	Assistant régie	50 %
MEYRE Anthony	Agent d'entretien	50 %

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 24 janvier 2022,

Où cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ADOPTÉ** le présent rapport,
- **PRECISE** que cette répartition fera l'objet de réactualisation chaque année.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 11 février 2022.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 17/02/2022

Le Maire,


Bernard UTHURRY

